



# ROB25

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 BUDGET PRINCIPAL



## Préambule, Contexte & Obligations légales du

### Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires** ;
- les **engagements pluriannuels** ;
- la **structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB, et la délibération qui s'y rapporte, sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

A noter que cela doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

## Sommaire

### I Les finances nationales

#### 1. Un contexte marqué par une croissance faible, un recul de l'inflation, un creusement du déficit et des finances locales tendues

- a. Eléments de contexte
- b. Le contexte macroéconomique
- c. L'objectif général du Projet de Loi de Finances 2025

#### 2. Les mesures impactant les collectivités locales

- a. Les principales mesures
- b. Les mesures complémentaires

### II La situation financière de la collectivité fin 2024

1. La section de fonctionnement
2. Le programme d'investissement et son mode de financement

### III Les orientations budgétaires pour 2025

1. La section de fonctionnement
2. Les orientations en matière d'investissement pour 2025

### IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2025 : un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2025

## I Les finances nationales

*Depuis décembre 2024, les finances nationales et locales sont issues de la Loi Spéciale permettant d'assurer la continuité du service public en l'absence de budget.*

*Dans ce contexte inédit, les éléments repris ci-dessous rappellent les orientations du texte initial du Projet de Loi de Finances 2025 (PLF 2025) et du discours de politique générale du Premier Ministre, le 14 janvier 2025.*

*Le débat d'orientation budgétaire doit donc tenir compte de ces circonstances inédites qui amènent les collectivités à approuver leur budget avant celui de la nation.*

### 1 – Un contexte marqué par une croissance faible, un recul de l'inflation, un creusement du déficit et des finances locales tendues.

Dans la mesure où le texte initial de Projet de Loi de Finances (PLF) reste une base du futur projet, il en est rappelé les hypothèses et orientations principales.

#### A – Éléments de contexte :

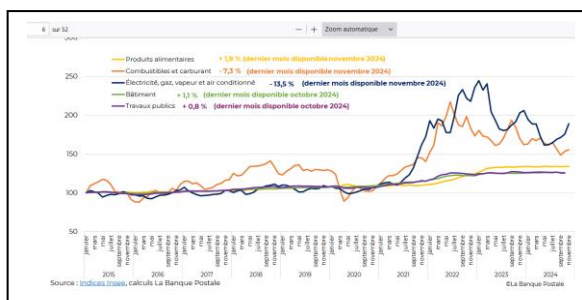
La préparation du PLF 2025 intervient dans le contexte institutionnel de la dissolution de l'Assemblée Nationale ayant eu lieu le 9 juin dernier puis de la motion de censure à l'occasion de la présentation du PLF. Cette instabilité a provoqué un sentiment d'attente prolongé et de passivité face aux choix qui devaient être faits pour ce projet de budget 2025, dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public.

Le PLF 2025 initial présenté avec dix jours de retard, le 10 octobre 2024, affichait un objectif premier de redressement des comptes publics en passant prioritairement par la réduction de la dépense publique.

Cette ambition s'appuyait sur les projections de fin d'exercice 2024 suivantes :

- Un contexte économique marqué par des taux d'intérêt élevés qui ont ralenti l'investissement privé et public.
- Une croissance estimée à +1,1 % selon l'INSEE, la Banque de France et l'OCDE.

*« D'ici la fin de l'année, la consommation des ménages reprendrait un peu d'élan et leurs dépenses immobilières cesseraient de baisser après trois années de repli continu. À l'inverse, les entreprises continueraient de freiner leurs investissements. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024. » Source : INSEE*



Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation (IPC) aurait progressé à +1,8 % sur l'année, la baisse du prix de l'énergie se poursuivrait, de même que la stabilisation des prix des produits alimentaires.

Dans un avis du 31 octobre 2024, le Haut Conseil des Finances Publiques souligne que la dégradation du budget de l'État en 2024 est d'une ampleur exceptionnelle hors période de crise. Le déficit public s'est dégradé de 1,7 point de PIB, passant de 4,4 points (prévision dans le budget initial de 2024) à 6,1 points (en fin de gestion).

Le Haut Conseil relève qu'en 2024, le creusement du déficit, conjugué au repli de l'inflation, se traduit par une remontée importante du ratio de dette publique, prévu à 112,8 points de PIB, soit +2,9 points par rapport à 2023.

Le Haut Conseil rappelle que garantir la soutenabilité à moyen terme des finances publiques exige des efforts immédiats et soutenus dans la durée. À cet égard, il estime indispensable que la France respecte la trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme pour garder le contrôle de ses finances publiques, maîtriser son endettement et ne pas voir sa position continuer de s'éroder au sein de la zone euro, tout en finançant les investissements prioritaires et en préservant son potentiel de croissance.

Pour 2025, la situation actuelle au Proche Orient et au Moyen-Orient aura un effet sur le coût du transport maritime et des produits manufacturés. La progression de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) se situerait à +1,6 %.

Pour 2025, la croissance est estimée à +1,1 % par l'INSEE, à +1,2% par la Banque de France et l'OCDE, à +1,3% par le FMI... L'inflation se situerait aux alentours de +1,8 %.

## **B – le contexte macroéconomique :**

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF pour 2025 est établi et discuté dans un contexte de nécessaire réduction des dépenses. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3 % attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Avant même la dissolution de l'Assemblée Nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

	2024	2025
<b>Croissance (source : PLF 2025)</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>
<b>Déficit public (source : PLF 2025)</b>	<b>-6,1%</b>	<b>-5,0%</b>
<b>Inflation (source : PLF 2025)</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+1,8%</b>
<b>Endettement en % du PIB (source : PLF 2025)</b>	<b>112,9%</b>	<b>114,7%</b>

L'année 2023 avait été marquée par une forte dynamique des dépenses et des recettes de fonctionnement des collectivités du bloc communal. Grâce au dynamisme des recettes, en

particulier fiscales, l'épargne brute de l'ensemble des communes et EPCI a augmenté en 2023 de 5,4% par rapport à 2022.

Cependant, en 2024, la situation financière de ces mêmes collectivités risque de se tendre : les dépenses de fonctionnement auraient continué à augmenter à un rythme soutenu de +4,8%, tandis que le dynamisme des recettes faiblirait avec une évolution à peine supérieure à 3%.

En conséquence, l'épargne brute des communes et EPCI pourrait avoir diminué de 4,4% en 2024.

Par ailleurs, le fonds de roulement total des collectivités du bloc communal diminuerait de 3,7 milliards d'euros en 2024 après avoir connu l'équilibre en 2023.

Enfin, l'encours de dette totale des collectivités du bloc communal augmenterait de près de 2% pour s'établir à 141 milliards d'euros à l'issue de l'année 2024.

### C – L'objectif général du Projet de Loi de Finances 2025.

Le PLF pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025, puis sous les 3% à l'horizon 2029. Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses, et 19,3 milliards d'euros devaient provenir de recettes nouvelles.

La décomposition des 41,3 milliards d'euros de dépenses en moins se serait établie comme suit :

	2024
	En Mds €
Budget de l'Etat	21,5
Budget de la Sécurité sociale	14,8
Budget des collectivités locales	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>41,3</b>

Sur les recettes, un effort de 20 Mds € avait été estimé, financé par des mesures fiscales exceptionnelles et temporaires vis-à-vis des plus grandes entreprises (plus hauts revenus, >1 Md€ de CA annuel) et des ménages les plus aisés (>500 K€ de revenu fiscal de référence annuel pour le foyer fiscal d'un couple).

La réduction de certaines niches fiscales serait également venue appuyer cet effort.

Le taux de prélèvements obligatoires serait stabilisé à 42,8 % du PIB en 2024 et 43,6 % du PIB en 2025.

Outre le fait que des mesures fiscales seront délicates à mettre en œuvre pour 2025, au regard de l'impossibilité de dispositions rétro-actives, il convient de noter que lors de son discours de politique générale du 14 janvier 2025, le Premier Ministre a indiqué que :

- La France vise désormais un déficit public de 5,4% du PIB en 2025 (supérieur à la projection de 5% du précédent gouvernement).
- La prévision de croissance est revue à 0,9% en 2025, conformément aux prévisions de la Banque de France, contre 1,1% avant la censure.
- Des économies importantes seront proposées.

Concernant la fiscalité, il a estimé que les entreprises devaient être "prémunies contre des augmentations exponentielles d'impôts et de charges". Il ne s'est pas prononcé sur une éventuelle taxe visant les hauts revenus.

Le 16 janvier, le Sénat a validé un effort financier de 2.2 Md € pour l'année 2025 de la part des collectivités.

## 2 – Les mesures impactant les collectivités locales.

Suite à la motion de censure du 4 décembre 2024, entraînant la chute du gouvernement et l'impossibilité de voter un budget pour la France avant le 31 décembre 2024, 3 textes ont été adoptés pour garantir le fonctionnement des établissements publics :

- La Circulaire du 12 décembre 2024 ;
- La Loi spéciale du 20 décembre 2024, prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 sur les lois de finances ;
- Le Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024, relatif à la répartition des crédits pour les services votés en 2025.

En synthèse, ces textes stipulent qu'en attendant l'adoption de la Loi de Finances, la continuité du service public est assurée par la reconduction temporaire (jusqu'au vote du budget) des dotations 2024. De plus, l'État prévoit un contrôle budgétaire renforcé des organismes publics afin de s'assurer que les mesures prises respectent l'esprit « services votés », dont l'objectif 1<sup>er</sup> est d'assurer la continuité du service public. Pour construire leur budget, les collectivités sont renvoyées à l'esprit du décret et à leurs propres responsabilités au titre de leur libre administration. Aucune dotation discrétionnaire (dans le cadre des politiques de soutien à l'investissement local) n'est validée pour accompagner les nouveaux projets 2025 mais les engagements antérieurs seront tenus.

Les mesures présentées ci-dessous sont issues du PLF 2025 initial.

## **A – Les principales mesures.**

### ***Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :***

Le montant de la DGF serait égale au niveau de 2024 avec 27,24 Md€.

Pour les dotations de péréquation, elle suivrait la même croissance qu'en 2024 :

o DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : + 140 M€ (+5%)

o DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : +150 M€ (+6,7%)

Il ne s'agit pas d'un abondement externe, ces progressions seront financées par la DGF et la dotation de compensation.

La dotation d'intercommunalité progresserait de 90 M€ (identique à 2024), financée par écrêtement de la dotation de compensation.

La minoration des variables d'ajustement serait très importante avec 487 M€ de baisse, conformément aux recommandations de la Cour des Comptes.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle ferait l'objet d'une minoration (baisse significative des parts communales, intercommunales, départementales et régionales).

Le versement transport serait reconduit à l'identique par rapport à 2024.

### ***Concernant la poursuite du soutien à l'investissement local :***

Les différentes dotations de soutien à l'investissement (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation Politique de la Ville (DPV), Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)) seraient maintenues à leur niveau pour un total de 2 Md €.

Toutefois, l'enveloppe allouée au Fonds Vert seraient réduits, passant de 2,5 à 1 Md €.

### ***Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :***

Outre l'abaissement du taux, des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité au FCTVA seraient exclues afin de dégager 800 millions d'euros d'économies.

Le taux de la compensation passerait de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025.

Ne seraient plus retenues dans l'assiette des dépenses éligibles, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voirie, de réseaux et des prestations de solutions informatiques en cloud (dépenses de fonctionnement).

### ***Concernant la répartition du FPIC :***

L'article tire les conséquences des apports de la Loi de Finances 2024 qui a remplacé, dans le calcul des indicateurs financiers, le produit de Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) perçue par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE.

Par suite d'une décision du Conseil Constitutionnel qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du FPIC entre les communes membres d'une même EPT (Etablissement Public Territorial), ces modalités dérogatoires sont abrogées et à partir de 2025 la répartition du FPIC pour ces communes sera donc effectuée selon les modalités de **droit commun** (population et potentiel).

### ***Concernant l'évolution de la cotisation employeur :***

Le taux de la participation employeur dédiée au financement du déficit de la CNRACL va progresser de 4 points, ce qui représente en globalité 1,3 Md€.

Les dépenses de personnel des collectivités seront directement impactées par cette mesure qui vient en addition des progressions prévues pour 2026 et 2027.

## **B – Les mesures complémentaires.**

### ***Instauration d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales :***

Dans l'objectif d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, un fonds de réserve est créé qui sera alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités « limité au maximum à 2% des recettes réelles de fonctionnement ».

Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€, donc principalement les Régions, les Départements, les EPCI et les grandes communes.

Une règle d'exonération sera appliquée pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges (servant au calcul de la DGF) seront les plus dégradés. Au regard de ce critère, il est possible que la CAMVS ne soit pas concernée.

Les montants ainsi mis en réserve viendront abonder la péréquation horizontale des trois années suivantes.

### ***Stabilisation en valeur pour 2025 des fractions de TVA affectées aux collectivités :***

Exceptionnellement, les montants de TVA versés en 2024 aux grandes collectivités seront reconduits en 2025. Ce qui signifie que les collectivités ne bénéficieront pas du dynamisme de la TVA en 2025 au titre de la participation à l'effort d'assainissement des comptes publics. La commune n'est pas concernée par cette mesure.

### ***Report de la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) :***

En 2024, la suppression de la CVAE, engagée en 2023 avec une réduction de moitié, a été échelonnée sur 4 années (jusqu'en 2027).

L'article prévoit de reporter de 3 années supplémentaires la suppression définitive de la CVAE (horizon 2030) : le taux de 2024 serait reconduit de 2025 à 2027 et une diminution progressive reprendrait en 2028 jusqu'à suppression en 2030.

#### **A retenir :**

- Objectif de dégager 53 Mds € de marge de manœuvre supplémentaire pour contenir le déficit public à 5%.
- Maintien des dispositifs de soutien à l'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) à hauteur de 2 Mds €.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera égale au niveau de 2024 soit 27,24 Mds €.
- FCTVA : suppression de l'assiette des dépenses éligibles des dépenses de fonctionnement. Le taux de compensation passe de 16,404% à 14,85%.

#### **Enjeux de la commune :**

- Absorber financièrement les objectifs d'économies annoncés dans le PLF 2025 sans amoindrir l'offre de services proposée aux administrés.
- Trouver des leviers de financement dans un contexte où il est nécessaire d'investir.

## II La situation financière de la collectivité fin 2024

### Les chiffres clés de 2024 :

- Population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : **10 365** (recensement impacté par la libération des 211 logements dans le cadre du NPRU)
- **35%** taux de pauvreté sur la commune
- **51,2 %** des administrés résidants dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV) ont un revenu inférieur à 60% du revenu médian
- **62** associations subventionnées
- **1164** élèves accueillis dans les établissements maternels et primaires de la commune
- **139** stagiaires accueillis
- **13 M d'€** de dépenses de fonctionnement
- **4,9 M d'€** de dépenses d'investissement
- **14,8 M d'€** de recettes de fonctionnement
- **5,7 M d'€** de recettes d'investissement

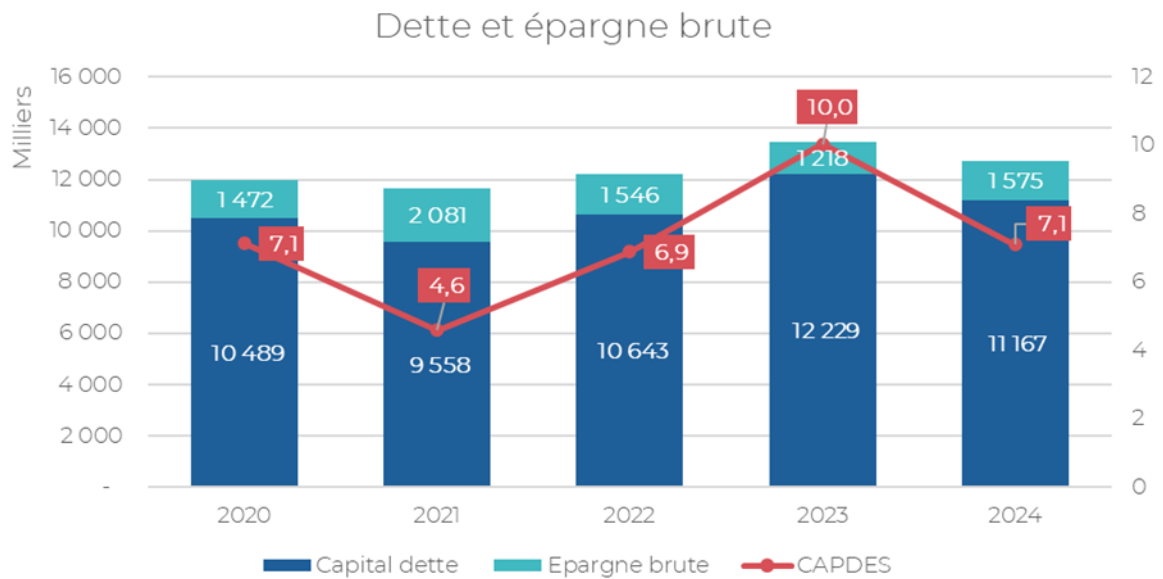
### Le Compte Administratif 2024 :

Les éléments ci-dessous concernent les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement, ainsi que les résultats cumulés :

<h1>C.A provisoire 2024</h1>			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PREVU BP 2024 (+BS et DM)	DEPENSES	10 661 684,89 €	14 227 676,50 €
	RECETTES	10 661 684,89 €	14 227 676,50 €
REALISE 2024	DEPENSES	4 415 315,69 €	13 014 797,81 €
	RECETTES	5 708 275,08 €	14 829 390,19 €
RESULTATS 2024		1 292 959,39 €	1 814 592,38 €
RESULTATS CUMULES		308 676,99 €	2 413 272,99 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE			2 721 949,98 €

En 2024, la commune prévoit un excédent de fonctionnement de 1 814 592,38 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 1 292 959,39 €. Il convient de souligner que l'excédent de fonctionnement est particulièrement élevé en raison de l'encaissement de l'indemnité immédiate de l'assurance liée aux sinistres subis lors des violences urbaines 2023 qui ont touché le Centre Culturel et la Police Municipale. Par ailleurs, la section d'investissement présente un résultat cumulé positif (pour la première fois depuis plus de 10 ans). Ces résultats illustrent le fait que la commune a su adapter la trajectoire budgétaire, au fil de l'année 2024, tant pour tenir compte du contexte que pour sécuriser sa capacité à investir dans la durée.

## Structure et gestion de la dette :



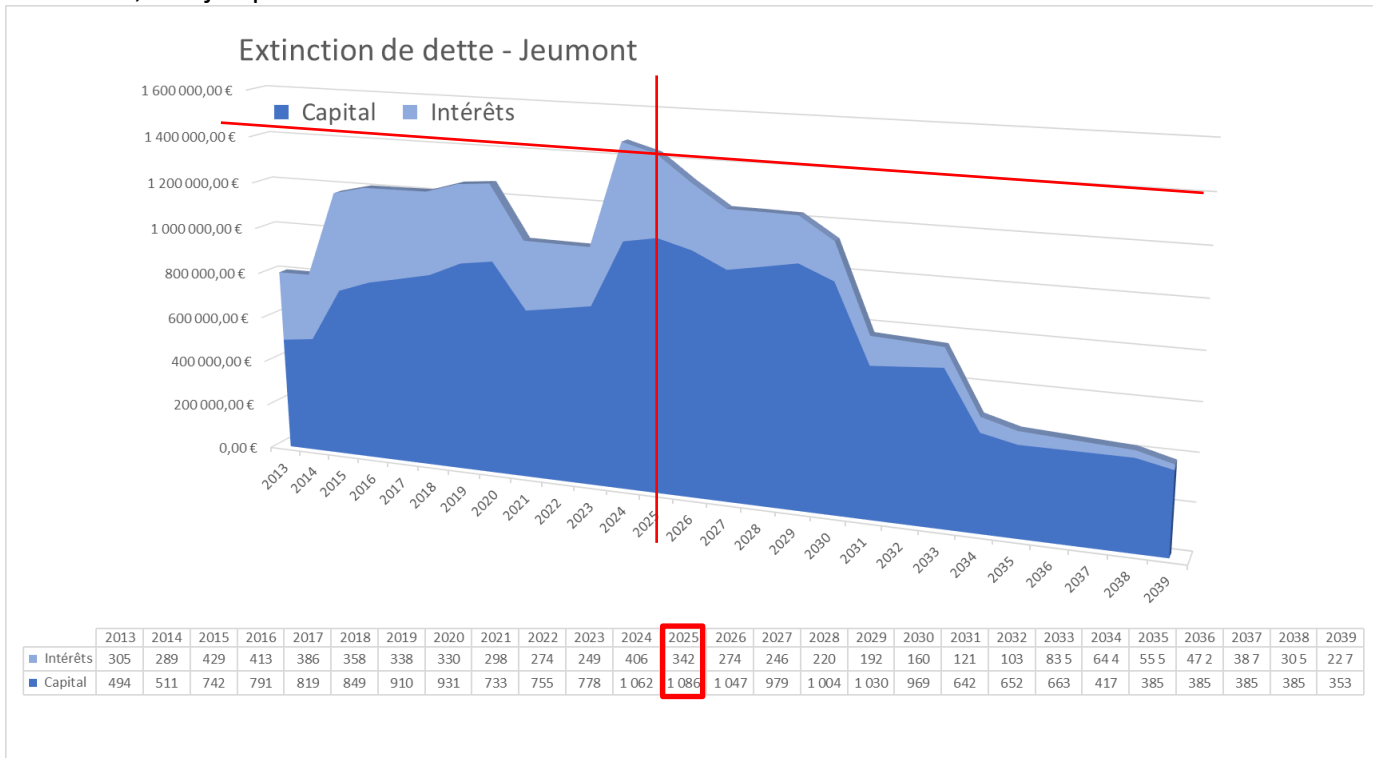
Année	2020	2021	2022	2023	2024
Capital dette	10 489 000	9 558 000	10 643 000	12 229 000	11 166 939
Epargne brute	1 472 396	2 081 464	1 546 399	1 218 148	1 574 899
CAPDES	7,1	4,6	6,9	10,0	7,1

La commune a continué sa stratégie visant à utiliser ses excédents pour financer ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. L'objectif est de maîtriser la dette tout en préservant ses ambitions en matière d'investissement et de services offerts à la population.

### Tableau d'amortissement des emprunts

Periode	Date de début	Date de fin	CRD initial	Capital	Intérêt
2025	01/01/2025	31/12/2025	11 767 258,40 €	1 086 948,68 €	342 905,74 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	10 080 309,72 €	1 047 912,39 €	274 192,25 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	9 032 397,33 €	979 937,23 €	246 953,67 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	8 052 460,10 €	1 004 465,91 €	220 848,86 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	7 047 994,19 €	1 030 076,38 €	192 078,64 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	6 017 917,81 €	969 514,97 €	160 723,42 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	5 048 402,84 €	642 206,10 €	121 792,77 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	4 406 196,74 €	652 800,79 €	103 182,39 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	3 753 395,95 €	663 832,43 €	83 562,42 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	3 089 563,52 €	417 063,52 €	64 436,61 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	2 672 500,00 €	385 000,00 €	55 557,54 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	2 287 500,00 €	385 000,00 €	47 268,04 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	1 902 500,00 €	385 000,00 €	38 746,49 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	1 517 500,00 €	385 000,00 €	30 522,92 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	1 132 500,00 €	353 750,00 €	22 768,50 €
2040	01/01/2040	31/12/2040	778 750,00 €	260 000,00 €	16 229,90 €
2041	01/01/2041	31/12/2041	518 750,00 €	260 000,00 €	10 340,25 €
2042	01/01/2042	31/12/2042	258 750,00 €	133 750,00 €	5 471,52 €
2043	01/01/2043	31/12/2043	125 000,00 €	125 000,00 €	2 097,91 €
			<b>79 489 646,60</b>	<b>11 167 258,40</b>	<b>2 039 679,84</b>

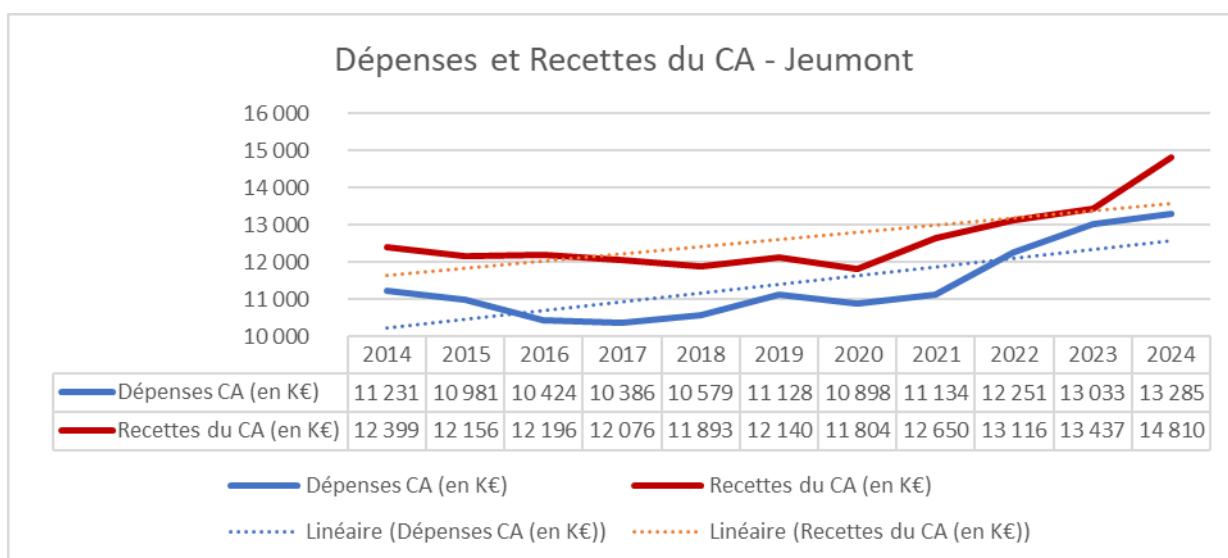
Le graphique ci-dessous permet de visualiser le niveau des différentes annuités jusqu'à leur extinction, soit jusque 2043.



L'objectif est de maintenir la stratégie adoptée depuis plusieurs années : investir tout en contenant la dette. Le budget 2024 prévoyait une augmentation du poids de la dette sur la période 2024-2025 pour réaliser les grands investissements d'avenir prévus dans le projet municipal. La prudence adoptée en 2024 entraîne le report de cette période sur 2025-2026, en garantissant la capacité de la commune à investir dans le prochain mandat.

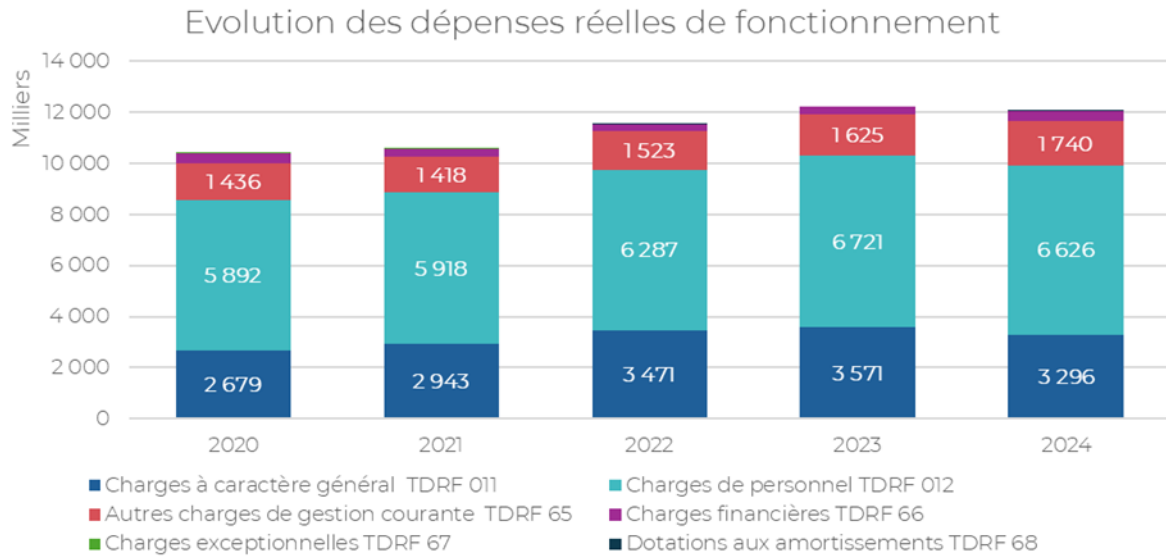
## 1 - La section de fonctionnement

### Evolution du fonctionnement de 2014 à 2024



En 2024, les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées, avec une augmentation d'environ 1,89 %, ce qui est inférieur à l'évolution du bloc communal qui s'élève à 4,4 %. Cela témoigne de l'engagement de l'équipe municipale et de l'ensemble des services à maintenir le cap fixé depuis plusieurs années. Les efforts soutenus pour réaliser des économies contribuent à limiter l'augmentation des dépenses, tant en ce qui concerne la consommation d'énergie que les matériaux utilisés. Par exemple, les nouveaux marchés d'approvisionnement en gaz et électricité ont permis de réduire les coûts. Par ailleurs, les recettes connaissent une hausse exceptionnelle, comme mentionné précédemment, grâce à l'indemnité d'assurance reçue. Il est important de noter qu'au cours de l'année 2024, la « Salle de bal » et le « Foyer Timmermans » n'ont pas pu être utilisés, entraînant ainsi une perte de recettes pour la commune.

L’histogramme représenté ci-dessous permet de visualiser les évolutions majeures des principaux chapitres de dépenses de fonctionnement de 2020 à 2024 :

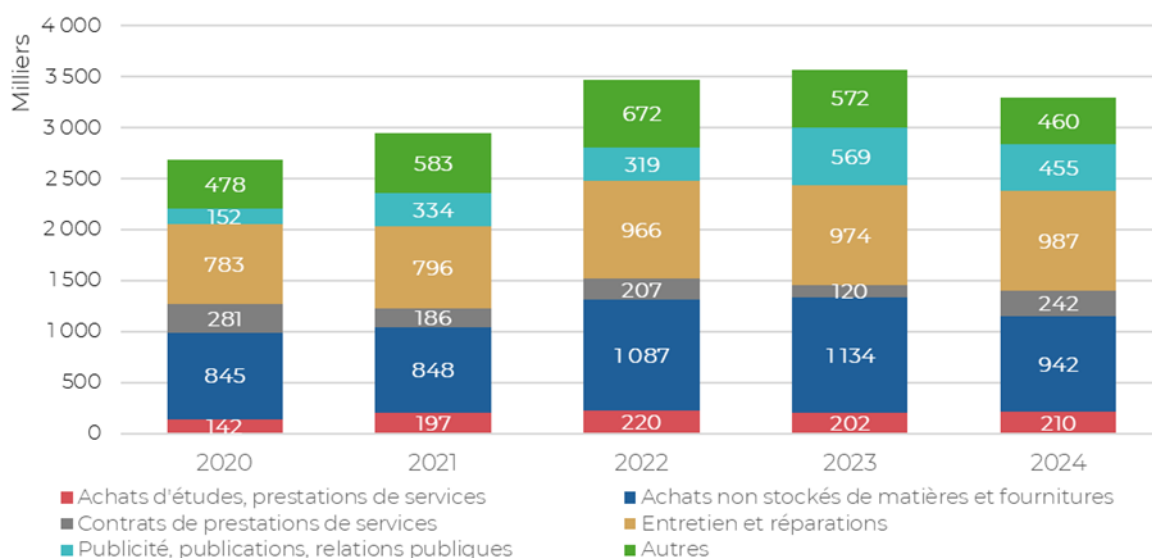


Année	Compte /Article	2020	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	TDRF 011	2 678 900	2 942 577	3 470 678	3 570 864	3 296 052
Charges de personnel	TDRF 012	5 892 431	5 917 729	6 287 387	6 721 388	6 626 168
Autres charges de gestion courante	TDRF 65	1 435 965	1 417 651	1 522 820	1 625 485	1 739 794
Charges financières	TDRF 66	374 160	295 436	273 790	334 059	409 905
Charges exceptionnelles	TDRF 67	227	12 221	121	0	6 396
Dotations aux amortissements	TDRF 68	0	0	58	0	485
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>TDRF</b>	<b>10 381 684</b>	<b>10 585 615</b>	<b>11 554 856</b>	<b>12 251 797</b>	<b>12 082 702</b>

Les dépenses de fonctionnement se concentrent principalement dans les chapitres 011, 012, 65 ainsi que les opérations d’ordres. On observe une baisse des chapitres 011 et 012 ce qui témoigne de la maîtrise des principaux postes de dépenses.

## L'analyse du chapitre 011

Evolution des principales charges à caractère général



Année	Compte /Article	2020	2021	2022	2023	2024
Achats d'études, prestations de services	604	141 681	196 996	220 234	202 190	210 147
Achats non stockés de matières et fournitures	606	844 751	847 501	1 087 437	1 134 064	942 234
Contrats de prestations de services	611	280 667	185 807	206 617	119 517	242 405
Entretien et réparations	615	782 502	795 778	965 597	974 192	986 994
Publicité, publications, relations publiques	623	151 740	333 600	318 821	568 880	454 506
Autres	-	477 559	582 895	671 972	572 021	459 766
<b>Total des charges à caractère général</b>	<b>011</b>	<b>2 678 900</b>	<b>2 942 577</b>	<b>3 470 678</b>	<b>3 570 864</b>	<b>3 296 052</b>

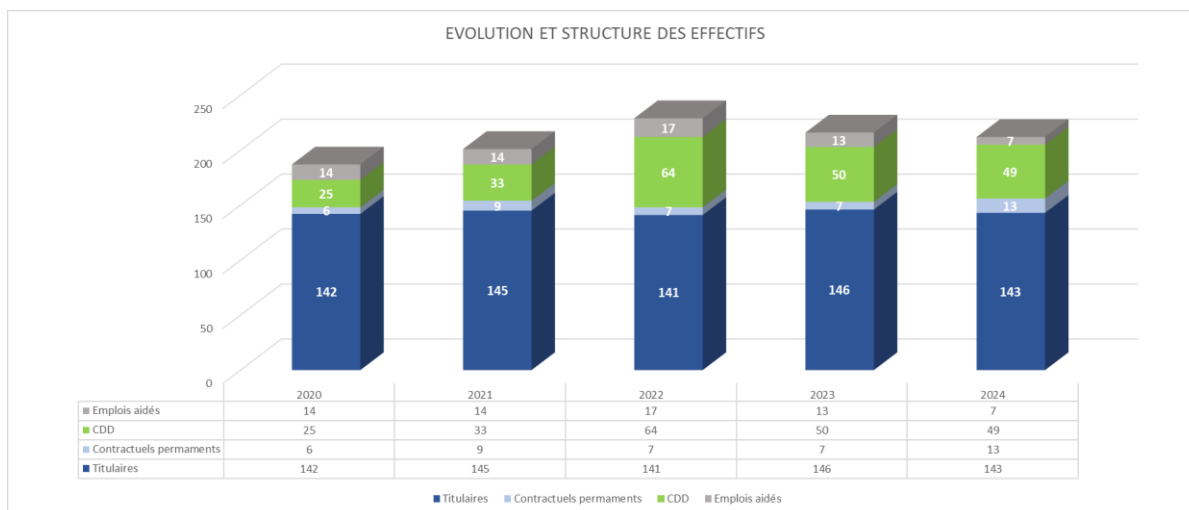
### Sur les charges à caractère général (chapitre 011) (-274 K€ soit 8,3%).

Ce chapitre observe une légère baisse grâce aux efforts déployés ces dernières années pour maîtriser les hausses de dépenses engendrées par le contexte inflationniste, tout en maintenant la qualité des services offerts à la population.

### Sur les charges de personnel (chapitre 012) (- 95K€ soit -1,43%).

Une baisse des charges de personnel principalement liée à :

- La baisse du recours au CDD ;
- Poursuite de l'optimisation du temps de travail pour réduire les heures supplémentaires ;
- La suppression de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) par l'Etat.

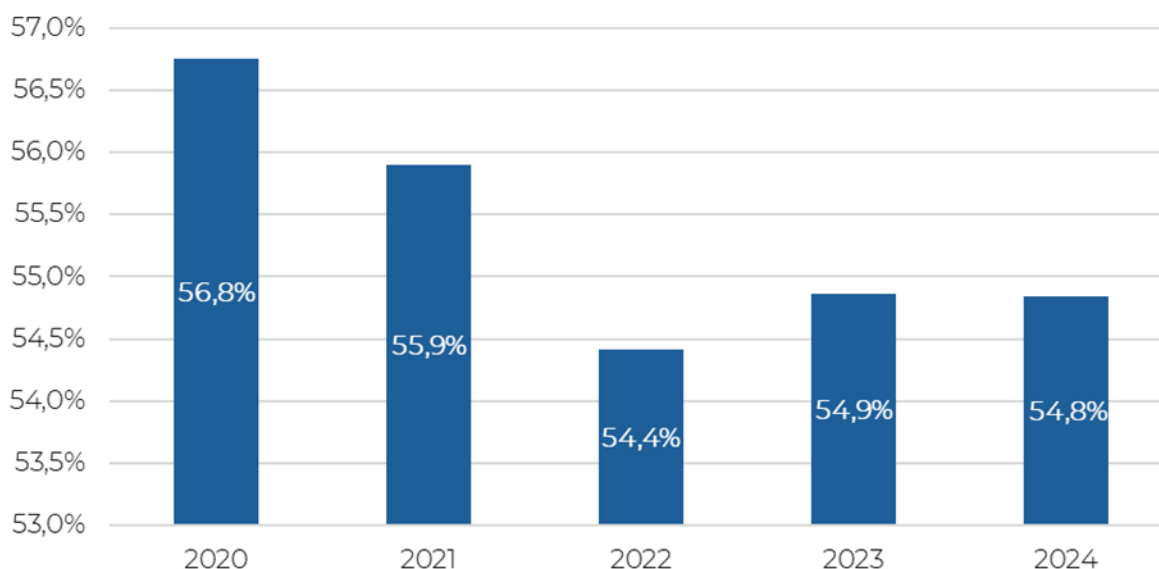


EFFECTIFS	CATEG	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	5	9	3	4	5
	CATEG B	15	13	17	15	12
	CATEG C	121	124	123	115	114
	<b>S/TOTAL</b>	<b>141</b>	<b>146</b>	<b>143</b>	<b>134</b>	<b>131</b>
Contractuels permanents/contrats de projets	CATEG A	2	3	3	3	3
	CATEG B	5	4	8	10	12
	CATEG C	0	0	2	5	0
	<b>S/TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>15</b>
CDD saisonnier/accroissement dont ACM	CATEG A	0	1	0	0	0
	CATEG B	8	5	0	1	
	CATEG C	17	27	64	49	49
	<b>S/TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>64</b>	<b>50</b>	<b>49</b>
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)	<b>S/TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>18</b>
APPRENTIES	<b>S/TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>190</b>	<b>199</b>	<b>227</b>	<b>219</b>	<b>221</b>
<b>Masse RH</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>TOTAL en €</b>		5 686 881,00 €	5 668 290,08 €	6 180 295,19 €	6 718 009,99 €	6 596 852,95 €
Régime IND (total en €)		226 325,22 €	250 931,35 €	326 020,38 €	347 511,28 €	334 320,00 €
iHTS en €		72 850,78 €	105 145 59 €	124 964,18 €	143 680,09 €	110 090,21 €
NBi en Nb agents		91	91	80	87	76

Il est observé que le nombre d'agents demeure constant.

Les coûts liés à l'avancement de carrière des agents et aux mesures gouvernementales (comme la revalorisation du point d'indice, par exemple) ont pu être compensées grâce à l'optimisation de l'organisation et du temps de travail.

## Poids des charges de personnel



Le poids du personnel a évolué de manière similaire au cours des cinq dernières années ce qui montre que l'objectif est de maintenir les marges de manœuvre de la collectivité.

**Sur les autres charges** (chapitre 65) (+114 K€ soit 6,57 %).

L'augmentation traduit la continuité du soutien aux associations, au lancement de l'atelier d'application culinaire – Cuiz'in, aux effets induits par l'adoption de la M57 qui prévoit le rattachement de certaines dépenses initialement imputées au chapitre 67.

**Sur les charges financières** (chapitre 66) (+75 K€).

**Sur les charges exceptionnelles** (chapitre 67) (- 31K€ soit 83,3%).

La diminution s'explique par la réforme M57, qui a transféré certaines catégories de dépenses, initialement rattachées au chapitre 67 (en M14) vers le chapitre 65 (en M57).

**Sur les opérations d'ordres** (chapitre 042) (+10 K€).

En 2025, la municipalité, grâce à son budget de fonctionnement :

**a poursuivi son engagement en faveur de la jeunesse,**

à travers le déploiement de nouvelles activités à destination des adolescents et jeunes adultes (jusque 25 ans), l'organisation d'un 1<sup>er</sup> séjour au ski ou encore l'action « Toc toc dans ma cité » en lieu et place des traditionnelles Jeum's Day. Les actions en faveur de la citoyenneté et de l'éco-citoyenneté se sont poursuivies à travers les programmes Watty et Moby, reconnus par le Ministère de la Transition Ecologique

et qui visent à accompagner les changements de comportement face à la transition



climatique. Enfin, les membres du Conseil des Enfants ont pu bénéficier de la visite du Conseil Départemental et de la Maison De Gaulle.



**a continué à investir pour l'autonomie, la formation, l'accès à l'emploi, la réussite** : à travers le centre social, la cité éducative mais pas seulement.

A titre d'exemple, on peut citer l'action CAP AVENIR (dans le cadre de la cité éducative) qui a permis de sensibiliser un large public à la découverte des métiers, à promouvoir des organismes de formation et d'insertion. On peut encore citer la création de la Web radio qui consiste en l'enregistrement de podcasts à partir de débats sur des sujets d'actualité ou des sujets

choisis par les jeunes eux-mêmes (micros-trottoirs, découverte du métier de journaliste, diffusion de l'information sous forme de podcast...), ainsi que les journées de sensibilisation au handicap, etc.

**a poursuivi sa dynamique culturelle, commémorative et sportive** avec l'organisation des Championnats d'Europe de Trial de VTT sur le site du Watissart ainsi que le forum des associations sportives. En 2024, ont eu lieu également les Watidays, l'édition de « Sambre en fête » en partenariat avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre avec un magnifique Show Laser et des « Féeries jeumontoises » en partenariat avec Jeumont Shopping, marqué par une parade lumineuse inédite sur la commune. Fort des succès des années antérieures, la municipalité a reconduit le Salon de la Bande Dessinée, ou encore le Festival de Jazz. De plus, les administrés se sont vu proposer plusieurs spectacles qui ont fait salle comble comme « le concert d'Archimède » ou « les Contes de CH'NORD ». En plus de tous ces temps forts, les administrés ont pu se retrouver lors de la parade du 1<sup>er</sup> mai, des cérémonies commémoratives, de la marche octobre rose, de la Fête de l'eau, de la remise des médailles de la famille française, ou encore des noces d'or...



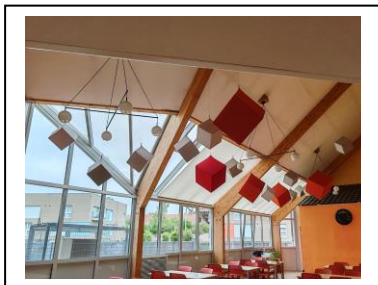
**a mené des actions de valorisation et de promotion du commerce** avec une Journée Nationale du Commerce de Proximité sous le thème du cinéma, l'action coup de poing carte



Kdo petits commerces où 4 000 euros de cartes ont été vendues et donc 4 000 euros de cartes ont été offertes, c'est donc 8 000 euros qui seront dépensés chez les commerçants de Jeumont inscrits sur le dispositif.

La ville s'est vu décerner le trophée du grand prix du jury dans le cadre de la Journée Nationale du Commerce de Proximité et notre manager centre-ville a été lauréate du Trophée Manager de Centre-Ville décerné par Oh la Belle Ville, agence qui œuvre sur l'attractivité et la dynamique de centres-villes.

**a poursuivi son accompagnement auprès du CCAS :** ce qui a permis de continuer la



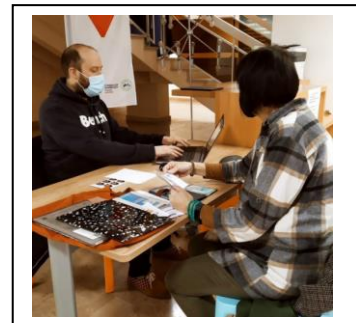
modernisation de la Résidence Autonomie Foyer Soleil, notamment par l'installation d'un dispositif acoustique dans la salle de restauration. Les animations et ateliers destinés aux administrés de plus de 60 ans ont été renforcés, avec notamment des échanges intergénérationnels organisés chaque semaine avec des jeunes âgés de 0 à 25 ans. La qualité de la résidence Autonomie Foyer Soleil s'est vue récompensée par la note exceptionnelle de 3,74 à l'issue de l'audit

indépendant qui a été réalisé. L'accompagnement des «proches-aidants» s'est intensifié, tandis que l'initiative «Vivons retraite» offre une aide aux futurs et jeunes retraités dans leurs démarches administratives. La diversité des activités s'est encore élargie et le CCAS est reconnu pour la qualité de ses propositions, comme en témoigne le prix départemental de la Semaine Bleue qu'il a remporté pour la qualité du programme proposé. En collaboration avec l'Agglomération, le « Bus du cœur » stationné sur la place basse a permis aux administrés d'accéder à un parcours de soins. Il a accueilli 1500 visiteurs et permis la réalisation de plus de 300 diagnostics. Enfin, les enfants du Programme de Réussite Éducative (PRE) ont eu l'opportunité d'assister à un match de tennis paralympique et de découvrir Roland Garros cet été.



**a poursuivi sa lutte contre l'illectronisme:** avec la continuité des actions du conseiller numérique, parmi lesquelles le « molky connecté » avec des enfants issus du PRE et des seniors de la résidence autonomie, Foyer Soleil.

1034 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel dans leurs démarches administratives dématérialisées.



## Conclusion :

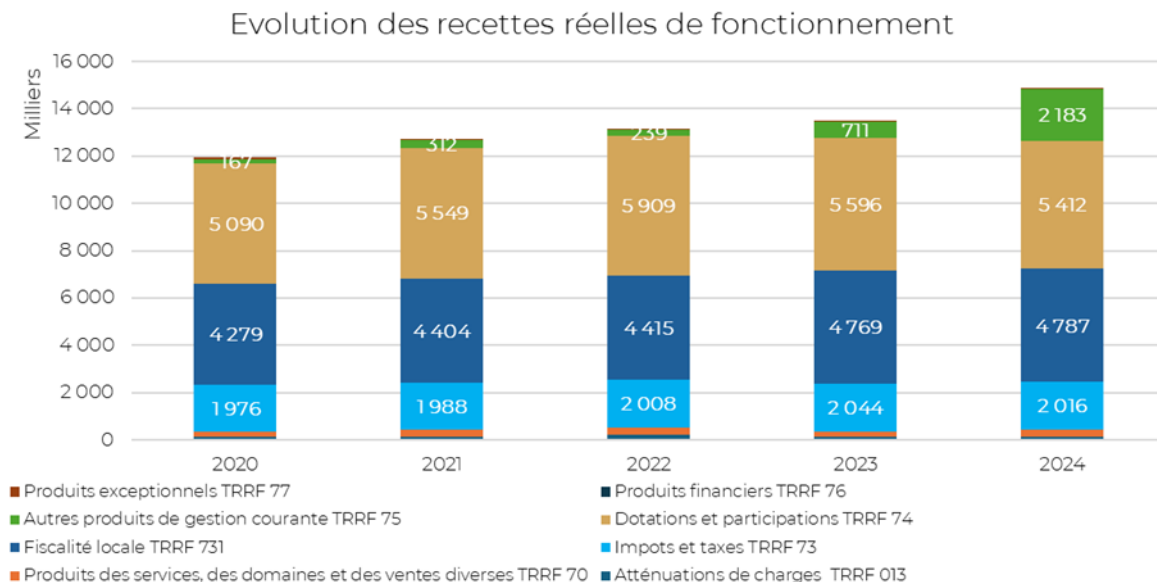
La Ville a réussi à maintenir des finances solides malgré un contexte incertain et particulièrement défavorable pour les habitants ainsi que pour l'ensemble des acteurs publics et privés. Toutefois, les perspectives sont limpides : des efforts supplémentaires seront nécessaires pour soutenir la population, notamment les plus fragiles, et garantir la qualité des services publics.

Le maintien à un niveau élevé sur 2024 des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires et des matières premières, combinée aux mesures gouvernementales mises en place sans compensation, contribue à la détérioration du climat social et économique. Malgré cette inflation, la commune reste déterminée et continue de soutenir le tissu associatif tout en offrant une large gamme de services. Cela est possible grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, adoptée depuis plusieurs années, sans alourdir la fiscalité.

## Les recettes réelles de fonctionnement

Les dotations perçues restent relativement stables. L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique par l'augmentation des produits des services et par l'indemnité d'assurance perçue évoquée précédemment.

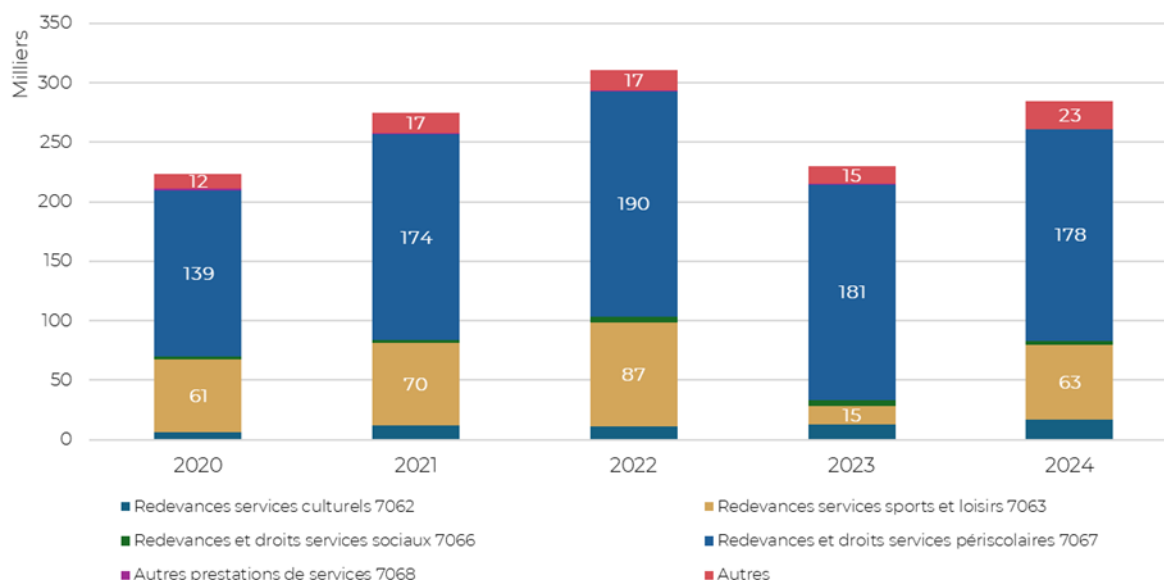
La commune a poursuivi sa stratégie pro-active de recherche de financements et le développement du mécénat.



Année	Compte /Article	2020	2021	2022	2023	2024
Atténuations de charges	TRRF 013	115 889	138 933	217 201	109 764	136 980
Produits des services, des domaines et des ventes diverses	TRRF 70	223 576	274 617	310 883	230 056	284 526
Impôts et taxes	TRRF 73	1 976 256	1 987 959	2 007 641	2 044 235	2 016 183
Fiscalité locale	TRRF 731	4 279 180	4 403 927	4 414 934	4 769 093	4 786 911
Dotations et participations	TRRF 74	5 089 842	5 549 179	5 908 749	5 596 225	5 412 221
Autres produits de gestion courante	TRRF 75	167 190	311 517	238 653	711 168	2 182 814
Produits financiers	TRRF 76	691	626	699	1 095	1 212
Produits exceptionnels	TRRF 77	92 455	476	2 493	8 305	7 539
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>TRRF</b>	<b>11 945 082</b>	<b>12 667 237</b>	<b>13 101 255</b>	<b>13 469 945</b>	<b>14 828 390</b>

- Le chapitre 70 « **Produits des services** » augmente d'environ 54 K€ soit 19% grâce à la fréquentation élevée des activités « sports et loisirs » proposées par la municipalité.

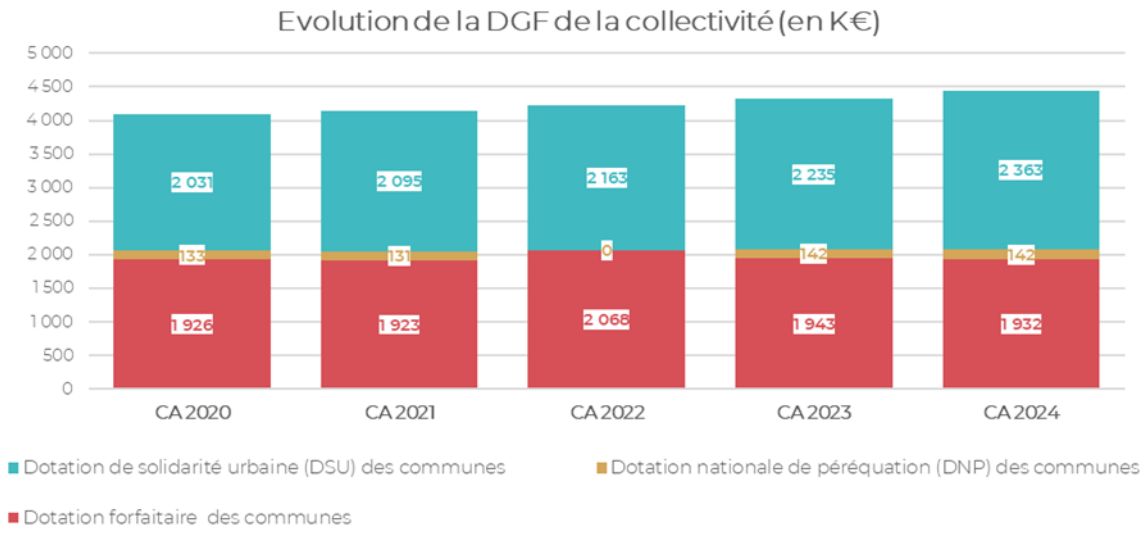
Evolution des principaux produits des services



Année	Compte /Article	2020	2021	2022	2023	2024
Redevances services culturels	7062	6 263	11 543	11 374	12 988	16 926
Redevances services sports et loisirs	7063	61 269	69 763	87 355	15 333	62 655
Redevances et droits services sociaux	7066	2 261	2 015	4 530	4 902	3 233
Redevances et droits services périscolaires	7067	139 274	173 551	189 699	181 333	178 300
Autres prestations de services	7068	2 225	680	541	442	0
Autres	-	12 284	17 065	17 384	15 058	23 412
<b>Total des produits des services, des domaines et des ventes diverses</b>	<b>70</b>	<b>223 576</b>	<b>274 617</b>	<b>310 883</b>	<b>230 056</b>	<b>284 526</b>

- Le chapitre 73 « **Impôts et taxes** », avec une augmentation de 2,93 % soit 188 K€, reste bien en deçà de l'inflation subie. On note également une baisse de 130 K€ par rapport aux prévisions fiscales liée à certains grands contributeurs qui font le choix d'optimiser leurs bases fiscales.

- Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » connaît une diminution de 601 K€, ce qui représente environ 12,3%. Cette baisse est attribuée au report de certains investissements, en raison du climat d'incertitude qui a caractérisé le second semestre 2024 (dissolution, annonces de restrictions budgétaires, taux bancaires élevés, etc.).



Année	Compte /Article	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dotation forfaitaire des communes	TRRF 74 74111	1 926	1 923	2 068	1 943	1 932
Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	TRRF 74 741127	133	131	0	142	142
Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	TRRF 74 741123	2 031	2 095	2 163	2 235	2 363

- On observe une augmentation du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » à hauteur de 1 468 K€ (67 %) liée à l'indemnité d'assurance relative aux violences urbaines perçue ainsi qu'à l'encaissement d'une partie du mécénat du Championnat d'Europe de Trial.

**A retenir :**

La stabilité des recettes de fonctionnement, avec une augmentation inférieure à l'inflation, conjuguée à l'augmentation de dépenses obligatoires entraînent une baisse des ressources de la ville. Il sera indispensable de continuer à optimiser les dépenses, de mettre en place des dispositifs permettant d'augmenter les recettes (comme la recherche active de financements et le mécénat) ou d'en développer de nouvelles. A l'exception du relèvement de la fiscalité, la municipalité considère qu'il faut explorer tous les leviers possibles, sans fragiliser les plus vulnérables.

## 2 – Le programme d’investissement et son mode de financement

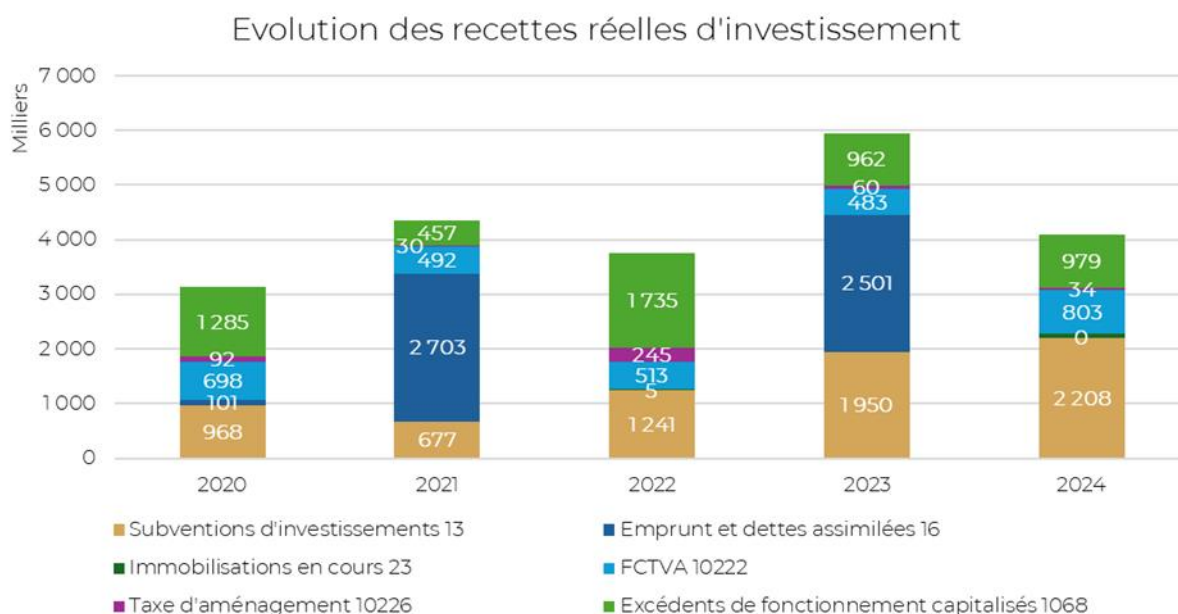
La section d'investissement demeure dynamique.

La ville s'emploie à réaliser le programme auquel elle s'est engagée depuis le début du mandat. Grâce à l'implication des services et au maintien de partenariats variés, notamment les Pactes SAT, la commune continue sa transformation tout en veillant à conserver un niveau d'endettement raisonnable. En respectant la stratégie définie par l'équipe municipale (qui consiste à alterner entre l'utilisation des excédents et le recours à l'emprunt) la commune a réussi à financer ses investissements sans avoir à s'endetter.

La recherche constante de financements est manifeste, avec une augmentation du chapitre 13 pour la troisième année consécutive, passant de 1 949 K€ à 2 207 K€ encaissés, ce qui renforce la politique d'investissement de la ville. Ainsi, l'équipe municipale envisage de poursuivre cette stratégie en 2025 et jusqu'à la fin de son mandat.

En somme, la maîtrise des dépenses, couplée à une recherche active de recettes, permet de dégager un excédent au sein de la section d'investissement.

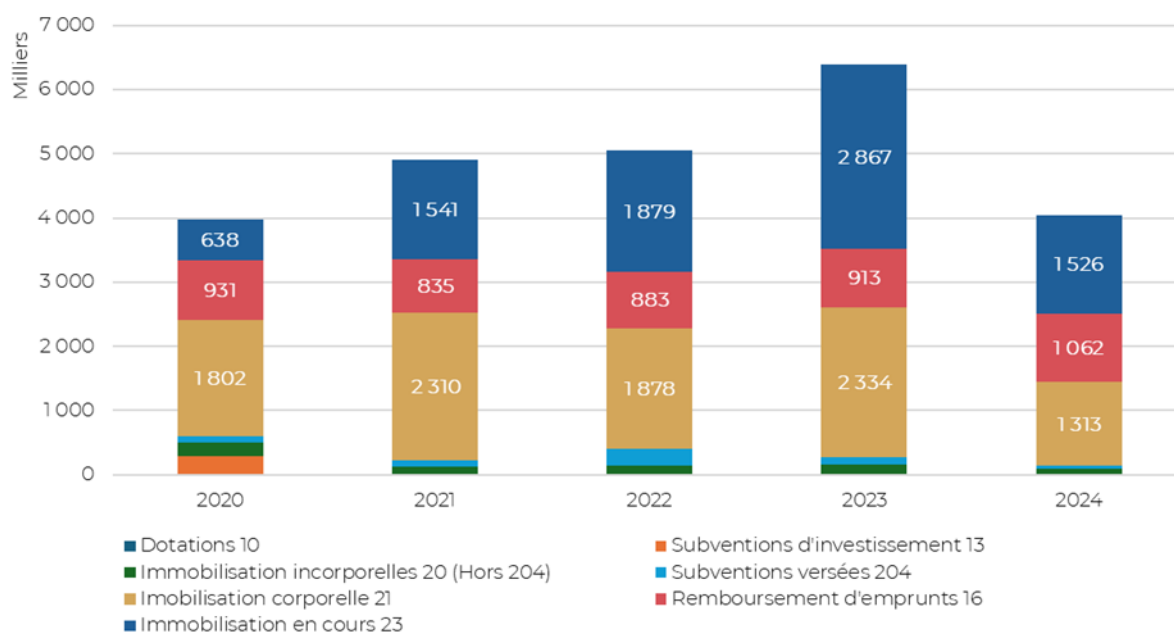
### Evolution des recettes et dépenses d’investissement



Année	Compte /Article	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions d'investissements	13	968 461	677 188	1 241 025	1 949 596	2 207 582
Emprunt et dettes assimilées	16	100 561	2 702 650	5 446	2 501 200	0
Immobilisations en cours	23	0	0	13 177	0	67 350
FCTVA	10222	698 438	491 770	513 299	483 399	802 905
Taxe d'aménagement	10226	92 188	30 474	244 599	59 888	34 387
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	1 284 522	457 159	1 735 295	961 932	978 818
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>TRRI</b>	<b>3 144 730</b>	<b>4 359 242</b>	<b>3 752 843</b>	<b>5 956 017</b>	<b>4 091 044</b>

La commune a financé sa part des projets d'investissement par le biais de l'autofinancement, conformément à une stratégie établie depuis de nombreuses années. L'attention portée sur les financements disponibles ainsi que les demandes d'acomptes et de soldes de subventions, en fonction de l'avancement des projets, demeurent actives et font l'objet d'un suivi rigoureux. Le chapitre 13 montre une nouvelle progression de 11 %, soit une augmentation de 258 K€ (comparé à 708 k€ l'année précédente). Cette gestion, associée à une maîtrise des dépenses d'investissement, permet de maintenir un niveau élevé de ces dernières, tout en préservant le patrimoine communal.

Evolution des dépenses réelles d'investissement



Année	Compte /Article	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations	10	14 547	0	0	0	2 490
Subventions d'investissement	13	273 159	0	0	0	0
Immobilisation incorporelles	20 (Hors 204)	214 426	129 291	146 582	166 717	87 137
Subventions versées	204	104 776	90 479	259 750	108 830	50 199
Immobilisation corporelle	21	1 801 764	2 309 545	1 878 217	2 333 715	1 312 922
Remboursement d'emprunts	16	931 289	834 931	883 239	913 205	1 062 061
Immobilisation en cours	23	637 922	1 540 764	1 878 551	2 866 703	1 526 191
Autres dépenses d'investissement hors dette	-	3	2	0	2	2
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>TDRI</b>	<b>3 977 886</b>	<b>4 905 012</b>	<b>5 046 339</b>	<b>6 389 172</b>	<b>4 041 002</b>

Les investissements financés en 2024 correspondent aux opérations suivantes :

- La mise en sécurité du **Centre Culturel** avec dernièrement la pose d'étais permettant prochainement la réouverture du foyer Timmermans ;
- L'achèvement de la réorganisation structurelle et énergétique de **l'École La Fontaine**;

- Diverses études relatives à la réhabilitation du **Centre Administratif**, et à la définition du projet (phase 2) d'extension de la **MIA** ;
- Le remplacement de la toiture du bâtiment **De Harder** ;
- La réhabilitation de l'Hôtel de **Police Municipale** et création d'un **Centre de Supervision Urbaine** ;
- La poursuite de la **vidéoprotection** avec l'installation de caméras supplémentaires ;
- La démolition du 68 rue d'Erquelines ;
- La remise aux normes des bureaux et salles de formation des Compagnons.
- Le lancement de la reconversion de la friche Rocamat avec les phases de curage, désamiantage, déraccordement et dépollution ;
- **Diverses opérations** : acquisition de véhicules, divers travaux d'accessibilité (main courante à l'Eglise et école Du Bellay, garde-corps... ), portillons à l'école Maryse Bastié, renouvellement du matériel informatique, renouvellement des SSI, acquisition de logiciels etc.

#### A retenir :

Les démarches pour obtenir des financements sur l'ensemble des projets en cours permettent à la commune de maintenir un rythme d'investissement soutenu. Le lancement de la rénovation du Centre Administratif et de l'école Ronsard ont été temporisés au regard du contexte économique et politique afin de lancer les marchés à une période plus propice et de conforter la santé financière de la commune. En 2024, aucun emprunt n'a été contracté, à l'heure où les taux étaient les plus hauts.

### III Les orientations budgétaires pour 2025

Dans le cadre de la préparation du budget 2025, il sera essentiel de prendre en compte les incertitudes liées aux contraintes économiques, politiques ou géopolitiques externes. De plus, il convient de considérer que les ressources de l'État destinées à un soutien accru des collectivités demeurent limitées, voire en diminution.

En outre, toutes les collectivités sont touchées. Les impacts sur le département sont annoncés avec une réduction des crédits d'ores et déjà effective sur certaines politiques de proximité dans les territoires (prévention, culture, etc.).

Pour la CAMVS, l'ensemble des projets engagés et des crédits afférents sont maintenus.

## 1. La section de fonctionnement

**Les dépenses à caractère général** regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, fournitures de bureaux, gels, fluides, téléphonie, entretien des bâtiments communaux, du matériel et des espaces publics, consommations diverses ainsi que les locations et les assurances.

En 2024, les efforts consacrés à l'optimisation des achats ont permis de maintenir des charges stables malgré un contexte défavorable. Les acquisitions aux prix les plus compétitifs, combinée à des actions de sensibilisation telles que la formation interne sur les « finances et marchés publics », ont mobilisé tous les acteurs de la collectivité pour relever ce défi et garantir une offre de services riche et diversifiée.

En 2025, il sera nécessaire de continuer ce mode de fonctionnement en prenant en considération les annonces gouvernementales qui pourraient entraîner des changements. L'objectif est de maintenir l'efficacité des dépenses et de contenir le montant de la section de fonctionnement au réalisé du CA 2024.

**Les dépenses liées au personnel de la ville** ont connu une diminution en 2024, en raison des éléments mentionnés précédemment (GIPA, diminution des heures supplémentaires, temps de travail).

Ces dépenses évolueront en fonction des mesures légales nationales (revalorisation du salaire minimum, financement des apprentis, etc.), de la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, de l'évolution du régime indemnitaire RIFSEEP, ainsi que de l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La collectivité poursuivra la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour ses recrutements, l'accompagnement aux évolutions de carrière et aux agents à travers PLURELYA, le partenariat avec le Centre de Gestion, conformément aux lignes de gestion établies par la commune.

L'instauration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) permettra de valoriser les agents les plus engagés envers la collectivité et qui participent à l'efficacité des services, à l'optimisation des dépenses.

Pour l'année 2025, la municipalité se donne pour objectif de contenir les dépenses et ne prévoit qu'une légère hausse par rapport au CA 2024.

Elle correspond à l'évolution classique des carrières des agents et à la nécessité d'anticiper certains tuilages avant des départs en retraite.

**Les charges de gestion courante** ne devront pas excéder celles de 2024 et être calibrées au plus juste pour soutenir le lien étroit avec les associations qui participent à l'offre d'activités et d'animation de la commune.

## Les recettes

Les recettes issues des contributions (chapitre 73) seront intégrées dans le budget prévisionnel 2025 en tenant compte des informations fournies par les services fiscaux. Il est important de souligner qu'en 2024, la ville a constaté une diminution de 130 K€ entre les recettes estimées par les autorités étatiques et celles effectivement perçues. Cette situation est due au fait que certains grands contributeurs, notamment les entreprises, cherchent à optimiser leurs bases fiscales. Cela a un impact significatif sur les marges de manœuvre de la ville.

La Loi de Finances pour 2025 prévoit que la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ne compensera pas les effets de l'inflation, estimée par la Banque de France à 1,8% pour l'année 2025.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, celles-ci devraient rester au même niveau que celles enregistrées en 2024, à savoir :

- Les produits des services (chapitre 70) demeureront constants et seront répartis entre le budget du centre social MIA et celui de la commune ;
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) seront similaires. En effet, si la DGF devait diminuer comme par le passé, cette baisse serait compensée par une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

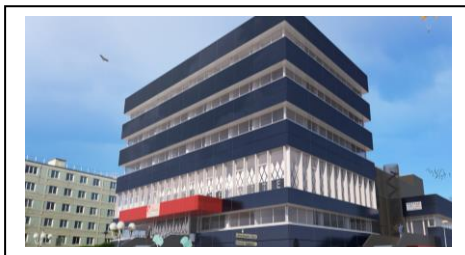
## 2. Les orientations en matière d'investissement pour 2025 :

### Le Programme d'investissement :

L'instabilité politique de 2024 a engendré de nombreuses incertitudes, particulièrement en ce qui concerne le financement des projets d'investissement. C'est pourquoi la municipalité a choisi de retarder le lancement de certains travaux prévus dans le ROB 2024, afin d'assurer une stabilité financière et d'éviter de compromettre la situation de la commune. Cette décision a permis de demander des subventions supplémentaires, qui ont été obtenues, notamment pour les projets suivants :

### Les travaux de la Phase II de l'école Ronsard

Après avoir réhabilité une partie de l'école avec la mise en accessibilité et la réfection des sanitaires de l'école, la création d'une salle d'activités et bibliothèque, la réfection des sols du hall d'entrée et des couloirs au rez de chaussée, les travaux d'étanchéité de la couverture de l'espace de restauration scolaire, les travaux se poursuivront avec le **changement des menuiseries** et **l'isolation des façades**. L'année 2024 aura permis d'obtenir une subvention complémentaire au titre de la « Dotation Politique de la Ville » qui permettra d'améliorer le confort d'usage, acoustique notamment, de l'équipement.



### La rénovation thermique, énergétique et modernisation du Centre Administratif Georges Pompidou

Engagée dans une démarche d'atténuation du changement climatique et de sobriété de ses bâtiments publics, la ville de Jeumont a la volonté d'effectuer une rénovation complète du centre administratif qui accueille une multitude de services publics qui méritent

d'être valorisés et qui répondent à un besoin important de la population même au-delà du périmètre communal. Le lancement des travaux a été reporté au printemps 2025 sans renoncer à l'objectif d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

En 2024, un financement complémentaire a été obtenu à travers le « Fonds de Développement Urbain » de la CAMVS.

### La Requalification du Pôle-Gare / Centre-Ville de Jeumont :

Cette ambitieuse opération se poursuit en 2025 avec les autres opérations de démolitions des résidences Joffre, de la piscine Coubertin et celle du bâtiment « les compagnons » préalables aux aménagements de la place basse et de la voie jardinée.



Au niveau du bâtiment les « Compagnons », une première phase de mise aux normes des locaux de bureaux de la salle de formation a été réalisée pour une mise à disposition auprès d'Arc-en-ciel en 2025 (le temps des travaux de reconversion de la friche Rocamat).

Toujours sur le périmètre du centre-ville, en fonction des résultats du Dossier loi sur l'eau, les travaux de réfection du dalot puis du parvis du foyer soleil pourront être engagés (2ème semestre 2025).

A cela s'ajoutent les constructions de la place de la République et de la rue Jean Jaurès.

### Réhabilitation du Centre Culturel André Malraux.

En 2024, des mesures conservatoires ont été mises en place, notamment l'installation d'étais, ce qui a permis d'obtenir l'attestation de solidité requise pour la réouverture du Foyer Timmermans, prévue au premier trimestre 2025. Les nombreux échanges avec l'assurance ont permis d'aboutir à un accord, permettant à la ville de recevoir une indemnité immédiate. La désignation de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a également pu être effectuée. L'année 2025 sera dédiée aux études, en attendant un retour des services de l'État concernant l'attribution du fonds d'indemnisation pour les « violences urbaines ».



**Les travaux de voirie avec l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (Fonds de concours voirie et amendes de Police) :**

### Plusieurs opérations sont concernées avec le versement de nos participations pour :

- Fin de la réfection des rues Marx Dormoy et André Messager
- Lancement de la création du giratoire reliant les rues Puissant, Marechal Leclerc et Roquelles du département avec un accompagnement de la ville pour les trottoirs

A ces opérations, s'ajoute la création de trottoirs sur la zone Intermarché.

### Extension et réhabilitation de la Maison des Initiatives et de l'Animation.



Ce projet répond à la stratégie qui consiste à développer la fonction accueil de cet équipement agréé « Centre Social » par la CAF.

Le projet consiste en :

- ▶ Une extension permettant l'aménagement d'un accueil de qualité en rez-de-chaussée, la création d'une salle d'activité supplémentaire et d'un espace jardin.
- ▶ La modification des circulations intérieures entre la crèche, la PMI et les services municipaux.
- ▶ L'aménagement d'espaces spécifiques pour mieux accueillir les usagers en fonction de leurs besoins (cuisine, salle informatique)

### Le site « De Harder »

Lancement des études de potentiel en vue de la réhabilitation du bâtiment suite à l'obtention de financements permettant le développement d'un équipement à vocation socio-culturelle.

### La poursuite de la requalification de la friche ROCAMAT

Après le démarrage des travaux de dépollution, déracordement et de curage en 2024, les déconstructions sont lancées afin de libérer les emprises à horizon du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

La ville souhaite sur le bâtiment qui peut être conservé, construire avec les acteurs économiques un projet en faveur de l'emploi, la formation et qui puisse répondre aux besoins des entreprises.

## IV Les Perspectives & Stratégie du budget 2025 :



### un guide utile pour conduire la mise en œuvre des projets 2025

À la lumière des diverses indications, informations et tendances présentées dans ce document, la ville de Jeumont doit continuer à anticiper et à appréhender les évolutions à venir. Il est également crucial de maintenir une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et de rechercher systématiquement des économies. Les initiatives visant à instaurer des mesures d'efficacité énergétique constituent des modèles à suivre.

Par ailleurs, la ville souhaite se moderniser pour mieux répondre aux besoins de ses habitants, en s'adaptant aux nouvelles technologies. La qualité des services offerts a d'ailleurs été reconnue par l'attribution des distinctions suivantes :

- **Grand prix du jury** lors de la « Journée Nationale du Commerce de Proximité ».
- Le CCAS a obtenu **le label** « Les entreprises s'engagent – pour une société inclusive auprès des jeunes ».
- Obtention **du prix départemental** « Semaine Bleue » grâce à la programmation innovante proposée par le CCAS aux seniors.
- Broderie Numérique : la Fabrik a été mise à l'honneur dans un article de la **gazette des communes**.
- **Synthèse de la qualité des comptes** : la ville a expérimenté ce nouveau dispositif en partenariat avec la DGFIP avec une présentation en séance plénière effectuée par le Conseiller aux Décideurs Locaux, qui a mis en lumière les atouts de la qualité des comptes.



Les nombreux projets prévus pour les années à venir, ainsi que le niveau ambitieux d'investissement envisagé pour transformer en profondeur la ville de Jeumont, sont essentiels pour anticiper les défis futurs. Il est crucial d'investir lorsque les co-financements sont les plus favorables.

Ces investissements devront être programmés en fonction du respect de la stratégie suivante:

Il est donc proposé de :

- **Ne pas augmenter** les taux d'imposition du Foncier afin de préserver les contribuables et d'éviter une pression fiscale accrue.
- Rechercher systématiquement des **économies de gestion**.
- Etudier la révision éventuelle de **certaines politiques tarifaires**.

- **Maîtriser les dépenses** de fonctionnement et garantir une capacité d'autofinancement satisfaisante.
- Conditionner l'engagement dans des programmes d'investissement structurants à **l'obtention de subventions**. C'est pourquoi la Ville de Jeumont soumet de nombreux dossiers de demandes de subventions pour bénéficier des **financements** du PACTE, des divers fonds créés pour aider le bloc communal, et maximiser les ressources financières afin de réduire la part à la charge de la commune.
- Enfin, **alterner** l'utilisation de l'excédent de fonctionnement cumulé et le recours à l'emprunt pour financer les projets d'investissement.

Ces éléments orienteront l'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le



ID : 059-215903246-20250204-D04\_2025-DE



**VILLE DE JEUMONT**

Centre Administratif Georges Pompidou  
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



[www.mairie-jeumont.fr](http://www.mairie-jeumont.fr) - [communication@mairie-jeumont.fr](mailto:communication@mairie-jeumont.fr) - 03 27 39 50 55